

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 1
d'Énergie Brookfield Marketing s.e.c.
(« EBM »)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
D'EBM RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DE MODIFICATIONS AU
CODE DE CONDUITE DU TRANSPORTEUR**

1. **Référence (i) :** HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 1;
 Référence (ii) : HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 2;
 Référence (iii) : HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 3, la VPTIC;

Demandes :

- 1.1 Veuillez identifier, sur les organigrammes référés en (i), (ii) et (iii), les unités structurelles dont le personnel mène des activités de marchés de gros ou qui peut, dans l'exercice de leur fonction, avoir accès à des données du marché de gros.

Réponse :

1 **Voir les organigrammes présentés à l'annexe 1 de la présente pièce. Au sein**
2 **d'Hydro-Québec, seule la direction – Parquet de transactions énergétiques**
3 **mène des « activités de marchés de gros », au sens du Code de conduite du**
4 **Transporteur (« Code de conduite »), comme étant « la vente en vue de la**
5 **revente ou l'achat en vue de la revente d'énergie électrique à l'exception des**
6 **contrats d'approvisionnement mis en place par Hydro-Québec dans ses**
7 **activités de distribution d'électricité pour satisfaire les besoins québécois ».**

- 1.1.1. Pour chacune de ces unités structurelles, veuillez indiquer et décrire la nature des données de marché de gros auxquelles le personnel peut ou pourrait avoir accès dans l'exercice de leur fonction.

Réponse :

8 **Pour les fins de la présente réponse, le Transporteur s'est basé sur la définition**
9 **d'« activités de marchés de gros » du Code de conduite pour identifier les**
10 **données de marchés de gros visées par la question.**

11 **Les employés n'ont accès qu'aux données nécessaires dans l'exercice de leurs**
12 **fonctions. Ces délimitations sont définies par les profils individuels de chaque**
13 **employé et le système de contrôle des accès s'assure de l'adéquation entre les**
14 **accès octroyés et les profils individuels des employés.**

1 **Hydro-Québec TransÉnergie**

2 Les unités structurelles identifiées en jaune, dans l'organigramme d'Hydro-Québec
3 TransÉnergie à l'annexe 1, ont uniquement accès à des informations relatives à
4 la commercialisation des services de transport, soit les renseignements décrits
5 à la pièce révisée HQT-3, Document 1.1, en réponse à la question 3.1. Ces
6 données concernent principalement les programmes de vente et d'achat
7 d'énergie électrique aux interconnexions (ex. : du point HQT vers le point
8 MASS), les programmes de passage (ex. : du point ONT au point NE), et les
9 demandes de services de transport déposées par les clients. Le Transporteur
10 n'a accès à aucune information financière relativement aux programmes
11 déposés par les clients des services de transport (ex. : produit des ventes
12 effectuées à une interconnexion).

13 **Groupe – Direction financière et du risque**

14 Les unités structurelles identifiées par des couleurs, dans l'organigramme du
15 groupe – Direction financière et du risque à l'annexe 1, ont accès à des données
16 de marché de gros de la direction – Parquet de transactions énergétiques aux
17 fins suivantes :

- 18 a. Les unités identifiées en jaune ont accès aux données requises pour la
19 facturation des services de transport et pour l'analyse des ventes
20 comptabilisées.
- 21 b. Les unités identifiées en orange ont accès à certaines données pour la
22 comptabilisation et la facturation des transactions énergétiques.
- 23 c. Les unités identifiées en bleu ont accès à ces données pour la
24 planification financière.
- 25 d. Les unités identifiées en vert ont accès à ces données pour l'analyse et
26 le suivi des risques associés aux transactions énergétiques.

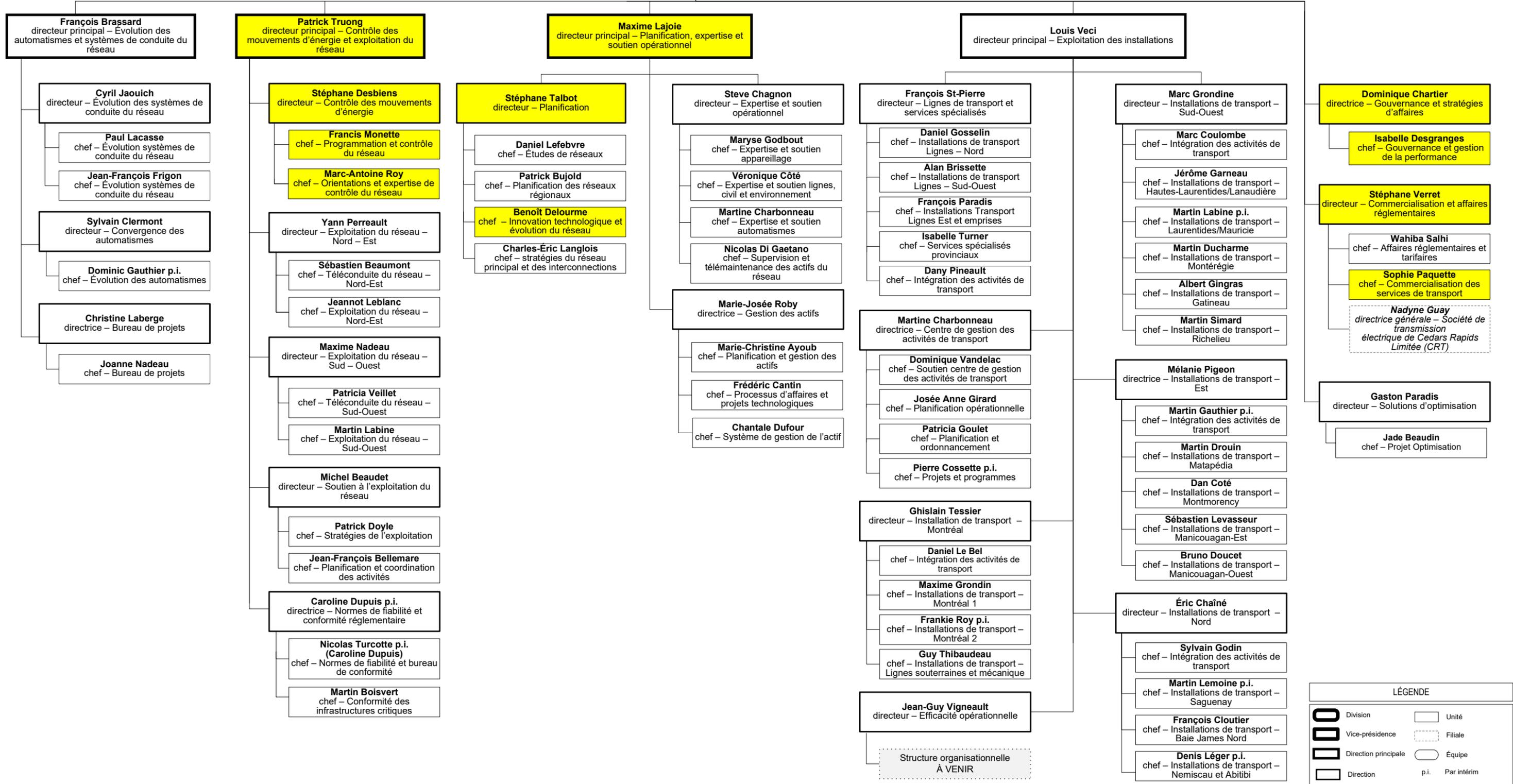
27 **Exploitation et Hydro-Québec Production**

28 Les employés des unités structurelles identifiées en violet, dans l'organigramme
29 d'Exploitation et Hydro-Québec Production à l'annexe 1, ont accès à des
30 données de marché de gros provenant uniquement de la direction – Parquet de
31 transactions énergétiques. Ces employés ne peuvent avoir accès aux systèmes
32 et données du Transporteur.

33 Les employés des unités structurelles identifiées en jaune, dans l'organigramme
34 d'Exploitation et Hydro-Québec Production à l'annexe 1, ont accès uniquement
35 à des données du Transporteur. Ces employés ne peuvent avoir accès aux
36 systèmes et données de marché de gros.

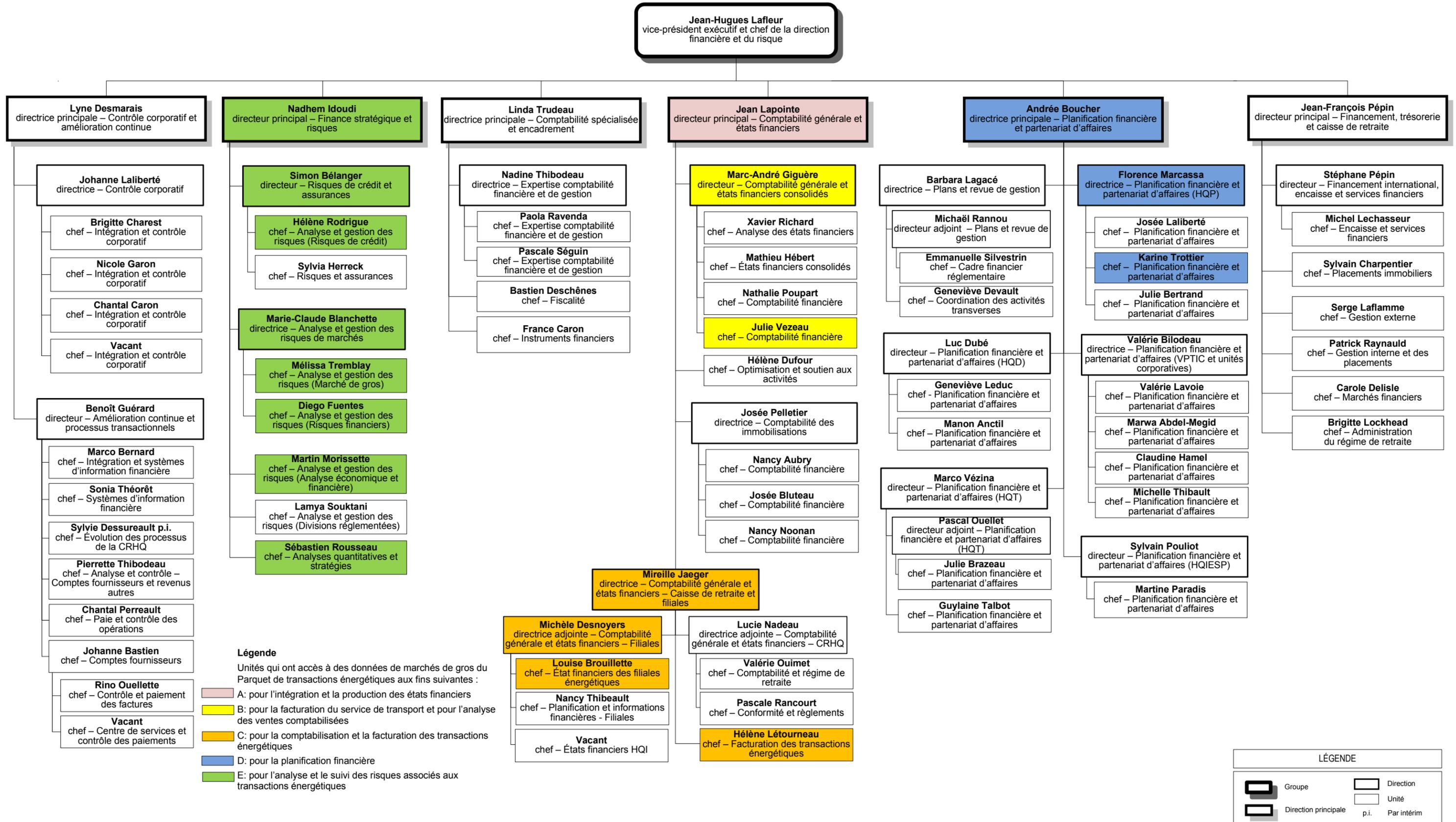
Annexe 1
En réponse à la question 1.1 d'EBM

Marc Boucher
président d'Hydro-Québec TransÉnergie



LÉGENDE

	Division		Unité
	Vice-présidence		Filiale
	Direction principale		Équipe
	Direction	p.i.	Par intérim



Légende
Unités qui ont accès à des données de marchés de gros du Parquet de transactions énergétiques aux fins suivantes :

- A: pour l'intégration et la production des états financiers
- B: pour la facturation du service de transport et pour l'analyse des ventes comptabilisées
- C: pour la comptabilisation et la facturation des transactions énergétiques
- D: pour la planification financière
- E: pour l'analyse et le suivi des risques associés aux transactions énergétiques

